

swissuniversities

swissuniversities
Effingerstrasse 15, Case Postale
3001 Berne
www.swissuniversities.ch

Compensation des désavantages : guide à l'intention des hautes écoles suisses

1. Situation de départ

Dans le but d'adopter une position et une pratique communes, swissuniversities a publié le 4 juillet 2024 un [document](#) à l'intention des hautes écoles suisses concernant le traitement des demandes de compensation des désavantages. Pour des recommandations complètes sur la mise en œuvre des compensations des désavantages dans les études, y compris les procédures de demande et le conseil aux étudiant·es, le document renvoie au [guide pour les hautes écoles](#), élaboré par [le Réseau de swissuniversities Études et handicap Suisse](#) (www.swissuniability.ch).

Le présent guide complète la publication 2024 de swissuniversities et s'adresse aux membres des hautes écoles responsables des processus liés à la compensation des désavantages ou pouvant exercer une influence sur ceux-ci.

2. Bases juridiques

La Constitution fédérale suisse (Cst.) garantit dans son article 8 l'égalité de tous les êtres humains devant la loi. Elle interdit expressément toute discrimination fondée sur un handicap physique, mental ou psychique. En outre, la Convention internationale des Nations Unies relative aux droits des personnes en situation de handicap, ratifiée par la Suisse, reconnaît le droit des personnes handicapées à l'éducation et garantit un système éducatif inclusif à tous les niveaux ainsi que l'apprentissage tout au long de la vie (UN-BRK, art. 24).

La loi sur l'égalité pour les personnes handicapées (LHand) concrétise le mandat constitutionnel et définit également la notion de handicap. Selon cette loi, un handicap est une déficience physique, mentale ou psychique durable qui rend difficile, voire impossible, l'accomplissement des tâches quotidiennes, le maintien de contacts sociaux, la mobilité, la formation initiale ou continue ou l'exercice d'une activité lucrative (art. 2 LHand). Les maladies chroniques¹ ou psychiques²

¹ On entend généralement par maladies chroniques des troubles de santé de longue durée qui se développent lentement, sont difficiles voire impossibles à guérir et nécessitent des traitements médicaux répétés. Elles se distinguent des maladies aiguës, qui apparaissent à court terme et sont guérissables. Il s'agit par exemple des maladies cardiovasculaires, du diabète sucré, du cancer, des maladies respiratoires (par exemple l'asthme, la BPCO). Il convient de noter que la définition d'une maladie chronique n'est pas toujours claire et que des maladies chroniques peuvent également exister lorsqu'elles comportent une composante aiguë.

² Une maladie mentale, également appelée trouble mental, est un écart par rapport à l'expérience

ainsi que les troubles de la perception ou les troubles spécifiques des performances peuvent être considérés comme des handicaps. En revanche, les déficiences exclusivement dues à des désavantages sociaux ou économiques n'en font pas partie. La constatation d'un handicap se fait généralement sous la forme d'un diagnostic médical.

Outre les dispositions et prescriptions techniques et architecturales³ visant à garantir une accessibilité universelle, la compensation des désavantages constitue une mesure importante pour respecter l'interdiction de discrimination au niveau individuel. Elle peut prendre la forme, par exemple, d'une prolongation de la durée des examens, d'une adaptation des modalités d'examen ou de la mise à disposition d'aides techniques. Pour que les établissements d'enseignement supérieur soient tenus d'accorder des mesures de compensation des désavantages, il faut que la personne concernée présente un handicap permanent, confirmé par une expertise médicale, qui affecte ses études ou ses examens, et qu'elle soit en principe capable d'atteindre les objectifs d'apprentissage d'un programme d'études ou d'un examen donné. C'est le cas lorsqu'elle réussit la formation initiale ou continue ou l'examen en question grâce à des mesures d'adaptation proportionnées (Schefer, M. ; Hess-Klein C. : *Behindertengleichstellungsrecht* : 2014 ; Réseau Études et handicap Suisse, [Guide pour les hautes écoles](#), p. 5).

3. Transmission de connaissances et de compétences aux collaboratrice et collaborateurs

Pour respecter les bases légales en matière de compensation des désavantages, il est essentiel de disposer de procédures de demande transparentes, de compétences et de possibilités de mise en œuvre claires, d'informer régulièrement les étudiant·es et les enseignant·es à ce sujet, ainsi que de former les collaboratrices et collaborateurs. Selon la structure et la taille d'une haute école, l'élaboration des procédures de demande et leur mise en œuvre cohérente nécessitent une collaboration étroite entre les services concernés (services spécialisés Études et handicap, responsables des filières d'études, facultés, départements, etc.).

Concept de sensibilisation et de formation

Un concept structuré de formation et de sensibilisation permet d'ancrer durablement les processus liés à la compensation des désavantages. Une communication claire sur les procédures de demande, les aides et les responsabilités doit être mise en place sur tous les canaux d'information importants de l'établissement d'enseignement supérieur. Une campagne d'accompagnement peut être utile pour accroître la visibilité du sujet. Les informations de base doivent être facilement accessibles et communiquées régulièrement :

- Guide sur la procédure de demande précisant les points de contact
- Campagne d'accompagnement, logo/label
- Dépliant, page d'accueil, FAQ

et au comportement normaux qui peut influencer la pensée, les sentiments et les actions. La Classification internationale des maladies (CIM) de l'OMS et le Manuel diagnostique et statistique des troubles mentaux (DSM) de l'American Psychiatric Association (APA) sont reconnus dans le monde entier Systèmes de classification des maladies, y compris des troubles mentaux. Les exemples de maladies mentales comprennent la dépression, les troubles anxieux, la schizophrénie, les addictions, le trouble déficitaire de l'attention (avec ou sans hyperactivité) et les troubles du spectre autistique.

³ Entre autres les directives WCAG, SIA 500, qui sont parfois également concrétisées dans les ordonnances cantonales sur les constructions.

- Fiches didactiques pour les enseignant·es
- Rapports, actualités, exemples de compensations fréquentes

Les responsables et les personnes impliquées dans le processus de compensation des désavantages dans les établissements d'enseignement supérieur devraient avoir la possibilité de se former ou d'obtenir des conseils sur le thème de la compensation des désavantages dans le cadre des structures existantes de formation continue interne des établissements.

Les manifestations/conférences sont utiles pour sensibiliser à l'exigence d'une haute école sans obstacles :

- Ateliers et formations en présentiel
- Cours en ligne avec modules interactifs
- Intégration dans les modules de formation continue de niveau hautes écoles (didactique)
- Conférences, présentations, journées d'action, anniversaires

Les thèmes importants doivent être abordés régulièrement dans le cadre de formations/ateliers. Lors de ces événements, il est judicieux d'impliquer les étudiant·es concernés et d'approfondir des questions aussi pratiques que possible, telles que :

- Atelier de base sur les fondements juridiques, les réglementations institutionnelles et le déroulement des procédures de compensation des désavantages
- Ateliers sur l'accessibilité et l'inclusion dans tous les domaines pertinents : didactique/conseil ; handicap sensoriel, maladie chronique, maladie mentale, trouble du spectre autistique, bâtiments ; technologie/infrastructure, etc.

Évaluation et assurance qualité

Les processus liés à la compensation des désavantages sont idéalement intégrés dans la gestion de la qualité d'une haute école. Le [guide pour les hautes écoles](#) du réseau Études et handicap Suisse explique en détail le processus essentiel, de la définition à la mise en œuvre. Les expériences issues des consultations, des ateliers/formations et de l'analyse des compensations des désavantages mises en œuvre doivent être utilisées pour développer en permanence les « meilleures pratiques » :

- Analyse du nombre de demandes et des succès de mise en œuvre
- Séances de feedback avec les participants
- Adaptation du contenu des formations
- Poursuite du développement des processus avec les comités responsables et implication des personnes concernées

La mise en place d'un service de conseil interne chargé de piloter la mise en œuvre d'une haute école inclusive a fait ses preuves dans de nombreuses hautes écoles. L'expérience montre qu'un mandat de la direction de la haute école et un document d'orientation (stratégie) approuvé par les organes dirigeants renforcent le rôle du service spécialisé et des personnes de contact (voir également les conseils aux hautes écoles dans le [guide](#) du Réseau études et handicap Suisse).

4. Recommendations pour la prise en charge des étudiants handicapés : résumé des fiches d'information des différentes hautes écoles

La plupart des hautes écoles disposent de fiches d'information sur la prise en charge des étudiant·es handicapés. Le tableau « Besoins spécifiques de certains groupes d'étudiant·es handicapés et recommandations » en annexe ainsi que les recommandations générales suivantes en présentent un résumé.

- Il est jugé utile d'informer tous les étudiant·es au début du semestre, sous la forme d'une brève note précisant à qui ils peuvent s'adresser et sous quelle forme s'ils ont besoin d'une aide immédiate ou ultérieure en raison d'un problème de santé. Selon la manière dont les processus sont ancrés dans un établissement d'enseignement supérieur, cette information est communiquée automatiquement par courrier.
- Permettre un entretien personnel avec les étudiant·es concernés peut être un outil important pour déterminer ensemble les mesures appropriées. Les personnes concernées sont généralement des expert·es en la matière, c'est-à-dire qu'elles savent souvent, d'après leur parcours (scolaire), de quels aménagements techniques, personnels ou didactiques elles ont besoin et quelles mesures, souvent simples, peuvent améliorer leur situation en matière d'apprentissage, de travail et d'examens. Il peut également s'avérer qu'une compensation des désavantages ne soit pas la mesure la plus appropriée (cf. 5. Développement des compétences comme alternative ou complément à la compensation des désavantages).
- Il est recommandé aux enseignant·es d'informer les étudiant·es handicapés à l'avance des thèmes et des tâches à venir et de leur fournir du matériel (numérique), car ils ont besoin de plus de temps pour traiter les tâches et se procurer le matériel pour diverses raisons.
- En tant qu'enseignant·e, cultiver une diversité didactique aide de nombreux étudiant·es handicapés. Cela signifie, par exemple, faire appel à plusieurs sens (supports visuels et sonores) dans la mesure du possible et rythmer les cours. Assouplir l'obligation de présence et offrir des possibilités d'auto-apprentissage facilite également la participation des étudiant·es handicapés aux cours lorsqu'ils ne peuvent pas être présents sur place pendant certaines périodes pour des raisons d'organisation ou de santé.

5. Le développement des compétences comme alternative ou complément à la compensation des désavantages

D'après l'expérience des hautes écoles, les mesures courantes visant à compenser les désavantages – telles que des salles séparées pour plus de calme et de concentration ou des prolongations de temps – peuvent parfois compenser localement un désavantage donné pour la personne concernée, mais freiner son développement à moyen et long terme. Par exemple, dans le cas de troubles du développement tels que le trouble déficitaire de l'attention (avec ou sans hyperactivité) ou les troubles du spectre autistique, des mesures individuelles visant à favoriser le développement peuvent avoir une influence considérable sur le parcours et la capacité de la personne concernée à mener sa vie.

Outre les offres générales de soutien et d'information destinées aux étudiant·es handicapés, le soutien au développement de compétences spécifiques peut également constituer une offre utile. Voici quelques exemples d'offres possibles :

- Conseil et coaching : services de conseil psychologique spécialisés dans certains

handicaps et offrant un soutien individuel ; coaches d'études qui aident à structurer les études, à gérer le temps et à organiser le matériel d'apprentissage.

- Ateliers de développement des compétences.
- Programmes de mentorat : les étudiant·es peuvent être soutenus par des étudiant·es expérimentés présentant des handicaps similaires, qui les accompagnent en leur faisant part de leurs expériences et en leur donnant des conseils.
- Groupes d'entraide : groupes dans lesquels les étudiant·es peuvent échanger et se soutenir mutuellement.

En outre, divers handicaps peuvent également avoir des répercussions sur les études qui ne peuvent être compensées ni par une compensation des désavantages ni par le développement des compétences. C'est pourquoi il peut parfois être nécessaire que les étudiant·es se retirent des examens ou des cours ou envisagent une interruption prolongée de leurs études. Dans ces cas, les services de conseil et d'entretien proposés par les hautes écoles peuvent offrir une aide précieuse.

6. Conclusion

La compensation des désavantages est une mesure importante, ancrée dans la loi, visant à favoriser l'inclusion des étudiant·es handicapés dans les hautes écoles. À cette fin, il est essentiel de disposer de procédures et de points de contact clairs, d'informer les étudiant·es et les enseignant·es et de former le personnel. Dans le cadre des relations directes avec les étudiant·es handicapés, il est également recommandé de recourir à divers moyens de communication, didactiques et organisationnels. L'offre de développement des compétences pour les étudiant·es handicapés s'est également avérée efficace comme alternative ou complément à la compensation des désavantages.

Annexe

Tableau : Besoins spécifiques de certains groupes d'étudiant·es handicapé·es et recommandations

Handicap/diagnostic	Besoins spécifiques	Conseils et recommandations
Handicap visuel	<p>Le terme « malvoyant » recouvre différentes catégories de handicaps. Ceux-ci vont d'une diminution de la vision à une perte totale de la vue (cécité). De plus, les conséquences d'un handicap visuel « congénital » diffèrent considérablement de ceux d'un handicap visuel « acquis » au cours de la vie. Par conséquent, il n'existe pas UN seul type de handicap visuel et chaque handicap visuel, respectivement les besoins qui en découlent, sont différents pour chaque personne concernée. N'hésitez pas à poser des questions.</p> <p>Les informations visuelles non accessibles (textes imprimés, images, graphiques, films) constituent généralement le plus grand obstacle pour les personnes malvoyantes.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Textes/scripts sous forme électronique (pas de scans, préférez Word au format PDF, images/graphiques avec texte alternatif) - Organiser/initier un tuteur/une tutrice selon les besoins - Contacter les personnes concernées à un stade précoce afin de connaître le format de texte qu'elles préfèrent pour leur technique de lecture - Informer les autres étudiant·es afin d'éviter tout malentendu - Mettre à disposition l'enregistrement de l'événement ou donner l'autorisation de l'enregistrer. - Poste de travail si possible dans les premiers rangs de la salle, prise électrique pour ordinateur portable, éventuellement place pour le chien. - Transparents : expliquer les représentations picturales, utilisations de contrastes et de grandes représentations, police sans empattement (p. ex. Arial, Calibri) - Mots d'accompagnement gestuels tels que : « là », « ici » ou « comme ça ». - Plus de temps pour les examens ou assistance technique ou personnelle (voir compensation des désavantages).
Déficience auditive	<p>Le terme « malentendant » englobe différentes catégories telles que la perte auditive, la surdité acquise et la surdité congénitale. Il n'existe donc pas UNE seule forme de déficience auditive. Chaque déficience auditive et ses conséquences ont un impact différent sur la vie des personnes concernées. N'hésitez pas à poser des questions.</p> <p>Les personnes malentendantes ont non seulement une audition réduite, mais elles sont également généralement limitées dans leur communication, car les appareils auditifs sont une aide et ne remplacent pas une oreille saine. Lire sur les lèvres nécessite non seulement de la force et de la concentration, mais aussi du temps.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Rendre la langue parlée accessible grâce à des aides techniques (appareils auditifs, systèmes auditifs) ou à l'interprétation - Tenir compte de l'équipement technique ou de l'acoustique lors du choix des salles - Placer les interprètes en langue des signes à proximité de la personne qui s'exprime, prévoir une marge de manœuvre suffisante, porter un micro-cravate pour les interprètes en langue des signes - Pour les étudiant·es qui « lisent sur les lèvres » : demander s'il vaut mieux utiliser l'allemand standard ou le dialecte local. - Réserver une place à l'avant, bien éclairer la salle, éviter autant que possible les bruits parasites et de fond - Tournez votre visage vers le public, parlez clairement et pas trop vite,

	<p>Les personnes malentendantes ont donc généralement besoin de plus de temps que les personnes entendantes pour comprendre le contenu d'une communication. Les personnes malentendantes sont particulièrement dépendantes du fait que les informations ne soient pas transmises exclusivement par voie acoustique.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - évitez d'expliquer et de montrer en même temps. - Petits groupes pour les travaux de groupe, suffisamment de temps, une salle séparée, disposition des sièges en carré ou en cercle. - Lors des discussions, répétez brièvement les questions/contributions des autres - Films et documents audio sous-titrés/accessibles visuellement - Communiquer par écrit les informations organisationnelles relatives aux cours (par exemple, les dates limites, les changements de salle). - Examens : si nécessaire, accorder plus de temps et/ou faire appel à des interprètes (voir compensation des désavantages)
Mobilité réduite	<p>Les personnes à mobilité réduite ont des besoins très différents selon le type de handicap dont elles souffrent. On pense généralement aux personnes en fauteuil roulant lorsqu'on évoque la mobilité réduite. Ce groupe de personnes a particulièrement besoin d'un accès sans marches ni seuils aux salles de cours et de postes de travail adaptés. Ce groupe comprend également les personnes ayant des difficultés à se déplacer, par exemple celles qui utilisent des bâquilles ou qui ont des problèmes de coordination. Elles ne dépendent pas nécessairement d'un accès sans marches ni seuils et peuvent, dans certaines circonstances, franchir des marches d'escalier si celles-ci sont équipées d'une main courante correctement installée.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Tenir compte de l'accessibilité lors de l'attribution des salles pour les cours - Permettre le libre choix des places (places sans obstacle à l'arrière et à l'avant). - Proposer des possibilités de restauration, un parking pour fauteuils roulants et des toilettes accessibles aux personnes à mobilité réduite aussi près que possible - Mise à disposition d'une table d'appoint pour écrire. - Permettre la participation sans obstacle à des voyages d'études ou à des stages ou proposer des alternatives aussi équivalentes que possible
Trouble déficitaire de l'attention avec ou sans hyperactivité (TDAH)	<p>Le TDAH (trouble déficitaire de l'attention avec hyperactivité) est un trouble du développement qui ne se limite pas à l'enfance et qui influence la vie des adultes à bien des égards. Outre le TDAH, il existe également ce que l'on appelle le trouble déficitaire de l'attention sans hyperactivité (TDA). L'effet des médicaments contre le TDAH varie d'une personne à l'autre et ne permet généralement que de minimiser ou de compenser les symptômes de manière partielle ou temporaire. Les personnes concernées ont souvent du mal à maintenir leur attention pendant une longue période, elles sont facilement distraites et ont du mal à suivre une conversation pendant longtemps ou à se concentrer sur leur lecture. Il n'est pas rare qu'elles commettent des erreurs d'inattention ou oublient des délais. Il en résulte chez de nombreuses personnes atteintes de TDAH un besoin de structuration/planification claire et d'un environnement avec peu de distraction.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Une certaine indulgence lorsqu'un rendez-vous ou une échéance est oublié - Communiquer les délais autant que possible à plusieurs reprises, tant par écrit qu'oralement - Établir un contact visuel lors de la transmission d'instructions. - Accorder un délai plus long pour la rédaction de travaux scientifiques/de devoirs à faire en autonomie - Organiser régulièrement des réunions pour aider à structurer/délimiter un sujet, gérer le temps - Dans la mesure du possible, prévoir un cadre d'examen peu stressant, par exemple une salle d'examen séparée et/ou une place réservée dans la salle d'examen (voir compensation des désavantages)

Trouble du spectre autistique (TSA)	<p>Les classifications courantes de l'autisme (par exemple, l'autisme infantile, le syndrome d'Asperger) sont actuellement remplacées par le terme « trouble du spectre autistique » (TSA). Les manifestations au sein de ce spectre sont les suivantes.</p> <p>Les personnes atteintes de troubles perçoivent leur environnement « différemment ». Ils se concentrent souvent sur les détails ou ont du mal à appréhender une situation dans son ensemble. Il en résulte, par exemple, un besoin de réduire les stimuli et de se retirer. Comme certains ont du mal à reconnaître les humeurs, les signaux non verbaux et les déclarations ironiques ou à les interpréter de manière appropriée à la situation, beaucoup ont besoin d'instructions et de tâches claires.</p> <p>Les déclarations sans détours, parfois peu acceptables socialement, la grande persévérance dans les détails, les difficultés d'organisation personnelle et les comportements sociaux parfois inhabituels ne sont pas des provocations, mais font partie de leur situation de vie et de la manière dont ils la gèrent.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - parler de manière claire et structurée, éviter les figures de style et l'ironie - visualiser de manière claire et concise, replacer régulièrement les contenus (visualisés) dans leur contexte global - Travail en groupe : si possible, proposer un soutien ou des formes de travail alternatives formes de travail - Solutions créatives : par exemple, protections auditives, transmission préalable des instructions de travail sur le téléphone portable, communication numérique lors des événements en présentiel, chat plutôt que conversation en face à face - Calme, éclairage stable et bonne qualité de l'air pendant les cours - Ont souvent besoin de beaucoup plus de temps, de calme et de pauses, éviter autant que possible de les exposer davantage - Éviter les surprises (positives ou négatives) (par exemple, tests spontanés, excursions non annoncées, etc.) - Accepter les accompagnatrices et accompagnateurs, les aides individuelles, le droit à toujours occuper la même place. - Utilisation en fonction des talents (par exemple, endurance pour les tâches routinières, analyses de données) - Examens : adaptation de l'espace, pauses plus fréquentes, alternatives aux formes d'examens socialement difficiles
Handicaps psychiques	<p>Les personnes souffrant de handicaps psychiques vivent avec une maladie qui affecte leur façon de penser, de ressentir et d'agir, ainsi que leur capacité à travailler, à gérer leur quotidien et à entretenir des relations épanouissantes.</p> <p>Les maladies psychiques (p. ex. dépression, troubles anxieux) sont souvent invisibles et complexes, ce qui se reflète dans la diversité de leurs effets sur les activités liées aux études.</p> <p>Il en résulte des besoins très différents et, par conséquent, des besoins de soutien individuels.</p> <p>Il est important de faire preuve de compréhension et de prendre en compte les problèmes individuels dans la vie quotidienne et les études. Les personnes concernées souffrent souvent de préjugés, de peurs et d'incompréhension à leur égard.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Prévoir des pauses régulières, voire des pauses individuelles supplémentaires, proposer des lieux où se retirer - Rester calme face à des étudiants agités, voire (verbalement) perturbateurs, demander éventuellement l'aide de collègues - Faire preuve de flexibilité dans les cas justifiés, par exemple en ce qui concerne les délais de remise - Convenir de prestations alternatives en cas d'absences pour cause de maladie (p. ex. tâches supplémentaires) - Permettre l'utilisation d'aides techniques et d'une aide personnelle (assistants)

Difficultés en lecture et en orthographe	<p>On entend généralement par troubles de la lecture et de l'orthographe (synonymes : dyslexie, dysgraphie) des difficultés à lire, comprendre et écrire des mots ou des textes. Ce phénomène englobe toute une série de symptômes qui se manifestent à des degrés divers, indépendamment du niveau d'intelligence. Il n'existe pas de tableau clinique uniforme et les besoins varient d'une personne à l'autre. Bien que la dyslexie soit un trouble spécifique, elle peut avoir des répercussions sur la vie quotidienne « non textuelle », par exemple sur l'organisation personnelle, les langues étrangères, les mathématiques, la perception et la représentation spatiales.</p> <p>Même dans le domaine des hautes écoles, les personnes atteintes de dyslexie étudient ou travaillent avec succès. Leurs capacités intellectuelles ne doivent pas être dévalorisées ou sous-estimées en raison d'éventuelles faiblesses dans le domaine de la lecture/écriture.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Si possible selon le principe oral plutôt qu'écrit : autoriser l'enregistrement des cours, les examens oraux (ou par exemple la remise de podcasts, multimédia) - Répondre aux e-mails par message vocal ou par téléphone, si possible et si souhaité - Respecter les principes typographiques de lisibilité dans les textes (cf. déficience visuelle), les « ancrages visuels » facilitent la mémorisation des liens - S'exprimer par écrit de manière aussi simple que possible - Rendre les textes compatibles avec les fonctions de lecture automatique/ Mettre à disposition un logiciel d'explication des mots - Accorder plus de temps pour les travaux écrits et mettre à disposition des outils d'aide tels que <ul style="list-style-type: none"> - par exemple les programmes de lecture à voix haute - Éviter les situations embarrassantes (par exemple, lire à haute voix), accepter les blocages qui surviennent et ne pas insister - Si possible, ne pas prendre en compte l'orthographe et la syntaxe dans l'évaluation (voir compensation des désavantages)
Maladies chroniques	<p>Ce groupe comprend les étudiants souffrant d'une maladie chronique (allergies, asthme, troubles convulsifs ou épilepsie, maladies métaboliques telles que le diabète, les rhumatismes, les maladies rénales et cardiaques, etc.) ou d'une maladie évolutive (sclérose en plaques, dystrophie musculaire, sida, etc.). Ces maladies ne sont généralement pas visibles, mais les étudiants sont souvent limités dans leur mode de vie, car ils doivent adapter étroitement leur quotidien d'étudiant·e à leur mode de vie.</p> <p>Les besoins de ce groupe sont très variés. Les poussées de la maladie, les douleurs ou les médicaments peuvent entraîner, par exemple, des difficultés de concentration, des sautes d'humeur et une baisse des performances. Dans le cas de certaines maladies chroniques ou évolutives, l'état de santé peut se détériorer par poussées ou par phases. La participation régulière aux cours et aux stages à des dates précises peut donc être difficile.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Encourager l'utilisation d'aides techniques et d'aides personnelles pour la prise de notes, la recherche bibliographique, etc. - Autoriser l'enregistrement du cours - Mettre à disposition le matériel d'étude à l'avance - Accorder des pauses ou des horaires de présence réduits - Faire preuve de compréhension à l'égard de la situation individuelle (les personnes concernées souffrent des préjugés et des réactions souvent inappropriées des autres lorsqu'elles ont une crise). - Être ouvert à des dispositions spéciales et, si nécessaire, permettre d'autres modes d'évaluation des acquis (cf. compensation des désavantages) - En raison de leur maladie, les étudiant·es concernés ne peuvent souvent pas planifier leurs rendez-vous à long terme ni disposer librement de leur temps, mais doivent s'adapter à l'emploi du temps des médecins et des cliniques.